

10 Faits divers & Justice

Détention, consommation et vente de drogue

Un dealer de cocaïne et d'héroïne neutralisé à Port-Gentil

J.-P.A.

Port-Gentil/Gabon

L'ANTENNE provinciale de l'Office central antidrogue (Oclad) de Port-Gentil vient de mettre fin aux agissements du nommé Israël Kalu Ufére, un ressortissant nigérian de 50 ans, domicilié au quartier PG2, dans le quatrième arrondissement. Il est poursuivi pour détention, consommation et vente des stupéfiants.

L'arrestation du quinquagénaire fait suite à l'interpellation par l'Oclad, il y a quelques semaines, de "Papy Bolet" et de Ulrich Stéphane Nguéma - un revendeur qui l'aurait trahi lors de son interrogatoire comme étant son fournisseur.

Sieur Kalu Ufére a été arrêté à bord d'un taxi, au quartier Mini Prix. En



Photo : Jean Paulin Allogho

Une partie de la drogue saisie...

procédant à sa palpation, les limiers de l'Oclad ont découvert, puis saisi six (06) parachutes de co-



Photo : Jean Paulin Allogho

... sur Israël Kalu Ufére.

caine bien dissimulés dans un tube d'Effergal ainsi que quatorze (14) conditionnements d'hé-

roïne pesant entre 12 et 14 grammes, d'une valeur marchande estimée, respectivement, à 150.000 et 210.000 francs.

« J'en suis le propriétaire (...) Je me ravitaille auprès de Franck et Peter alias "Sapi", qui sont mes deux compatriotes, mais dont j'ignore les domiciles respectifs », aurait-il déclaré aux policiers.

Conduit au poste où il a été gardé à vue pour les nécessités d'enquête, le suspect aurait déclaré que ces drogues dures étaient destinées à la vente, qu'il exerce le trafic depuis un an et qu'il en consomme également. Présenté devant le procureur de Port-Gentil, le mis en cause a été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale, en attendant son jugement. Quant à Franck et Peter, ses fournisseurs présumés, ils sont activement recherchés.

Décès d'une institutrice en couches à Tchibanga

La famille porte plainte contre l'hôpital Benjamin Ngoubou

IMM

Tchibanga/Gabon

LES parents de Guilaine Obibabima ont décidé d'ester en justice contre le Centre hospitalier régional Benjamin Ngoubou de Tchibanga pour faute professionnelle grave. Il vous souviendra que cette institutrice était décédée le 28 février dernier, au cours d'un accouchement à la maternité de cette structure sanitaire (lire l'Union du 7 mars dernier).

« Nous ne garderons pas le silence (...). Nous voulons connaître la vérité sur les causes de la mort de notre fille au bloc opératoire », a souligné une proche de la défunte. Et d'expliquer que la famille a pris cette décision au regard du refus de communiquer du corps médical depuis cette disparition. La plainte visant le centre hospitalier Benjamin Ngoubou a été déposée au parquet du tribunal de première instance de Tchibanga.

Pour mémoire, Guilaine Obibabima, enseignante à l'école communale "A" de Tchibanga, en grossesse de 9 mois environ, avait été conduite au Centre hospitalier régional Benjamin Ngoubou pour y accoucher. Mais la délivrance tardant à se réaliser, le personnel médical aurait décidé de conduire la jeune femme au bloc opératoire pour pratiquer une césarienne. Celle-ci aurait en-



Photo : IMM

L'institutrice Guilaine Obibabima de son vivant

suite mal tourné, l'institutrice et le bébé qu'elle attendait ne survivant pas à cette intervention chirurgicale.

La parturiente aurait succombé à un arrêt cardio-circulatoire et respiratoire.

Ce qui fâche le plus les parents endeuillés, c'est le fait pour le personnel mé-

dical d'avoir laissé le bébé s'asphyxier dans le ventre de sa mère, alors que les médecins avaient encore la possibilité de le sauver. « Et comme si cela ne suffisait pas, ils l'ont aussitôt conduite à la morgue avec le fœtus qu'elle portait. (...) ! », s'indignent les proches de la défunte.

« Nous poursuivons donc le



Photo : IMM

Le Centre hospitalier régional de Tchibanga, le lieu du drame.

corps médical du Centre hospitalier régional de Tchibanga en justice, pour

le double chef d'accusation d'homicide volontaire et de non-assistance à personne

en danger », ont expliqué les membres de la famille de l'institutrice.



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE

COMMUNIQUE

Portant Campagne de sensibilisation aux Employeurs

Dans le cadre de l'assainissement de son portefeuille cotisant, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale convie les employeurs relevant de la Direction Régionale de l'Ogooué Lolo et du Haut-Ogooué à une campagne de sensibilisation et d'information qui se tiendra sur les sites de :

- Franceville au siège de la Direction Régionale : le 29 mars 2018 ;
- Moanda au siège de l'Agence de Paiement et de Collecte des Données: le 10 avril 2018 ;
- Koulamoutou au siège de l'Agence de Paiement et de Collecte des Données : le 13 avril 2018.

Fait à Libreville, le 23 mars 2018

P. Le Directeur Général

P/O. Le Secrétaire Général



Arsène LESSY KOUKANDJA

1432 01 79 73 00

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P. : 04 Libreville - Gabon
Tél : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 79 64 25 • Centre d'appels : 1432
www.cnss.ga • facebook : caissenationaledesecuritesocialegabon-officiel

